



La CFDT vous informe

Groupe Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

Groupe
Baromètre #3
42% pour 3j de télétravail !
Prochainement les détails

Note de frais
Télétravail

Notre enquête
Télétravail

LES RESULTATS



ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.
EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr



Consultez notre site



cfdtsopraSteria.blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Groupe Sopra SteriaS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**LA MENSUELLE**

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ !

Modifications de la complémentaire santé

Souvenez-vous, nous étions les premiers à vous [informer](#) sur les modifications de la complémentaire santé.

Depuis, la mise en œuvre pour le changement de prestataire santé prévue initialement fin mars prend du retard.

Autre changement

La dé-noémisation des conjoints pose encore de nombreuses questions remontées par vos élus **CFDT** depuis mi-décembre et qui restent sans réponse. De ce fait, sa mise en place est retardée.

Carte papier GRAS SAVOYE, c'est possible

Faites une «**Demande d'information**» dans «**Formulaire de contact**» de la rubrique «**Démarches en ligne**» de votre espace client depuis le site witiwi.fr ou depuis l'appli mobile Gras Savoye Santé.



Ce qui change concrètement

- Baisse de remboursement de la monture optique.
- Baisse de remboursement des verres simples.
- Obligation d'utiliser le réseau Carte Blanche pour l'optique.
- Dé-noémisation des conjoints.



Ne pas confondre

La complémentaire santé est une offre, au même titre qu'une assurance auto, proposée par une compagnie d'assurance.

Une mutuelle, est une société à but non lucratif dont les membres peuvent participer à l'Assemblée Générale et élire un Conseil d'Administration. La mutuelle fonctionne sur un principe de solidarité entre ses membres.

PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

Consultez
notre
sitecfdtsopraSteria.
blogspot.fr



La CFDT vous informe

Groupe Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION !

Rien n'est perdu ! N'oubliez pas de reporter vos heures de DIF avant le 30 juin !

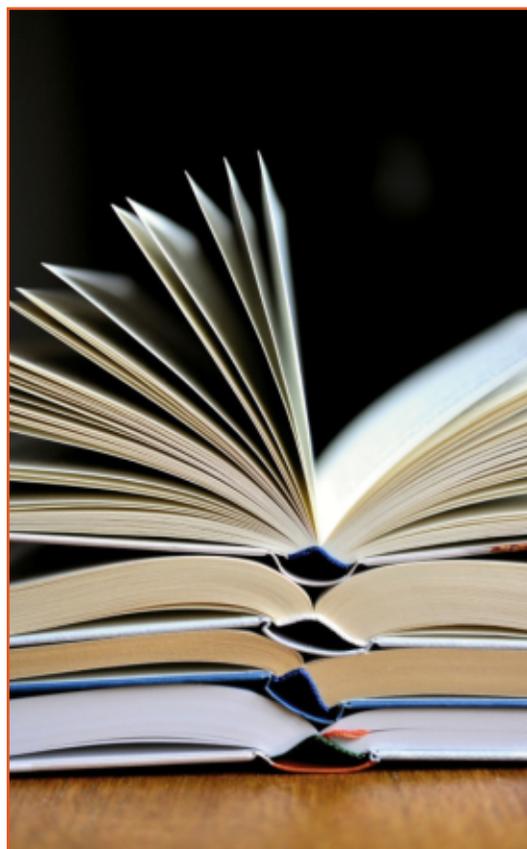
Alors que les salariés devaient avoir reporté leurs heures de DIF (Droit Individuel à la Formation) acquises avant 2015 sur leur Compte Personnel de Formation (CPF) avant le 31 décembre 2020, le contexte actuel change la donne. Le gouvernement vient de repousser la date butoir au 30 Juin 2021.

Cette mesure a été prise dans le cadre du projet de loi de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire adopté le 30 octobre 2020.

Pour rappel, les heures de DIF acquises fin 2014, qui devaient être utilisées avant le 31 décembre 2020, seront désormais utilisables sans limite de temps une fois le report effectué.

Rendez-vous sur

www.moncompteformation.gouv.fr



Pour connaître le solde d'heures à inscrire sur son compte, vous retrouverez l'information sur l'attestation reçue de votre employeur en janvier 2015.

Si vous l'avez égarée, vous avez la possibilité de demander à votre employeur de l'époque une attestation de droit au DIF. Si vous étiez salarié Sopra Steria en 2014, nous vous invitons à contacter votre chargé(e) de formation.

Ne perdez pas vos heures de DIF !

Passage du DIF au CPF, conversion des heures en €

1 h de DIF = 15 €

120 h de DIF maxi = 1800 €

CPF = jusqu'à 500€ par an de droits



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez
notre
site



cfdtsoprasteria.blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Groupe Sopra SteriaS'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

MES DROITS



MEMENTO

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR, SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER

Classification
Minimas Salaire Barème
Mission CPF Congés
CESU RTT
Télétravail
Formation
Subventions Déplacement
Naissance ANCV
Mariage

Une question ? Un doute ?



Suivez le lien pour retrouver rapidement ce que vous cherchez dans un condensé d'informations sur vos droits au travail.

Si toutefois vous n'y trouvez pas votre bonheur, n'hésitez pas à contacter vos élus !

La **CFDT** vous informe, abonnez-vous simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot essentiel-soprasteria@googlegroups.com !

Transmettez autour de vous !



PAGE 4

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur twitter : [CFDTSopraSteria](https://twitter.com/CFDTSopraSteria)
Sur LinkedIn : [cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182](https://www.linkedin.com/company/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182)
Suivez-nous et partagez !

Consultez
notre
sitecfdtsoprasteria.
blogspot.fr